

**AVIS PUBLIC**

**RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DU PLAN  
D'URBANISME DE LA VILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 349-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349  
RELATIF AU PLAN D'URBANISME CONCERNANT L'AIRE D'AFFECTATION  
INDUSTRIELLE BIOTECHNOLOGIQUE**

Avis public est donné à l'effet que, le **4 novembre 2024**, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 349-17* modifiant le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* afin de permettre, dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique et à certaines conditions, les commerces et services de soutien aux industries de haute technologie et aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que les résidences et logements étudiants.

Suivant les dispositions de l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chap. A-19.1), les **modifications se résument comme suit**:

- Les commerces et services de soutien aux industries de haute technologie et aux établissements d'enseignement supérieur sont autorisés à titre d'usages complémentaires, à la condition qu'ils soient limités à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée d'un immeuble occupé par un usage compatible à l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique;
- Les industries agroalimentaires à faible incidence sont permises uniquement au nord de la voie ferrée;
- Les résidences et logements étudiants sont permis au sud de la voie ferrée, conditionnement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique.

Les modifications au Plan d'urbanisme adoptées en vertu du Règlement numéro 349-17 sont entrées en vigueur le 19 novembre 2024, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, conformément à l'article 110 alinéa 1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Une copie du Règlement numéro 349-17 et de ses modifications sont disponibles pour consultation, au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 décembre 2024.

Le Greffier par intérim de la Ville,



Me André Cordeau